



DISCOURS DU RASSEMBLEMENT (16/03/2023)

Bonjour à tous,

Une nouvelle fois ce jeudi 16 mars, nous sommes des milliers rassemblés pour défendre et soutenir la Police Judiciaire et l'investigation.

L'ANPJ remercie très sincèrement de leur présence tous les effectifs de police, actifs, administratifs et PTS, en fonction ou retraités, les organisations syndicales, les magistrats, les avocats, les élus, les associations et plus particulièrement ANTICOR, les sympathisants et les médias.

Cinq mois se sont écoulés depuis le rassemblement du 17 octobre 2022. Malgré l'engagement fort à nos côtés de nombreux soutiens politiques et judiciaires, rien n'a finalement changé. La mise en place de la réforme de la police nationale avant la fin de l'année 2023 a été actée dans un courrier que M. Darmanin a envoyé à tous les fonctionnaires de police le 03 mars dernier.

Alors que la criminalité est plus mobile, plus puissante et menaçante que jamais dans notre région comme partout ailleurs, notre ministre supprime la Police Judiciaire, garante de notre démocratie contre l'arbitraire. Il détruit ainsi le seul rempart efficace de notre pays contre le crime organisé. Son excellence et ses résultats n'auront pas suffi. Notre dévouement non plus.

C'est, selon nous, la version la plus catastrophique du projet qui a été retenue par le ministre. Faisant fi de tous les doutes et craintes exprimés, la réforme s'inscrit donc dans le schéma le plus destructurant et le plus contraignant. Au mépris des recommandations des trois inspections et des deux missions d'information, et malgré toutes les réserves de l'autorité judiciaire, la mise en place de la réforme devra se faire au pas de charge, avant la fin de l'année 2023.

La départementalisation est donc en marche et avec elle la fin de la Police Judiciaire, dont les promoteurs s'honoreront, « visionnaires » contre l'avis de l'Assemblée Nationale, réformateurs contre l'avis du Sénat.

Ils pourront se prévaloir d'une clairvoyance que n'ont pas eu plusieurs anciens directeurs généraux – certain ayant servi sous le ministère de M. JOXE – qui se sont publiquement et résolument dit consternés sur le fond tout autant que par la méthode.

D'illustres voix du ministère de la Justice n'ont pas non plus été entendues : celle de M. MOLINS, procureur général près la Cour de Cassation, et celles des instances professionnelles que sont les syndicats de magistrats, la conférence nationale des Procureurs, celle des Procureurs généraux, l'Association Française des Magistrats Instructeurs et celle du Conseil Supérieur de la Magistrature, exprimant « sa plus vive préoccupation ».

La validation de ce projet s'est faite sans réel dialogue social, avec la complaisance, pour ne pas dire la complicité de certains syndicats. Ceux qui avaient exprimé les plus vives critiques de la réforme devant les rapporteurs et les caméras de la mission d'information de l'Assemblée Nationale se félicitent aujourd'hui d'avoir été entendus par le ministre sur un projet soi-disant amendé.

Pourtant, la cartographie validée est la copie quasi conforme de celle envisagée en juin 2022. Les Directions Interdépartementales ne diffèrent en rien des Directions Départementales si ce n'est de manière cosmétique. En pratique, rien n'a réellement évolué, si ce n'est l'abandon des concessions promises sur les questions de probité et d'unités d'appui.

Les garanties annoncées du maintien des services, des effectifs, du budget et des missions ne sont que des chimères qui disparaîtront dès 2024. A cette date en effet la mutualisation de l'ensemble de ces éléments se fera au sein de chaque département au bon vouloir de chaque Directeur Départemental. La Police Judiciaire est aujourd'hui un tout qui vaut plus que la somme de ses parties. Avec cette réforme, elle est réduite en pièces. Les directions territoriales de BORDEAUX ou STRASBOURG disparaîtront là où de petits SPJ, déjà pauvres en effectifs, devront couvrir des zones géographiques plus étendues. Le SPJ de Brest sera isolé du reste de la Bretagne. Les services de PJ de TOULON et NICE dans le Var et les Alpes Maritimes, départements gangrenés par la criminalité organisée, voire mafieuse, n'auront plus le soutien opérationnel de Marseille. Ceux d'Agen et de Périgueux devront compter sans l'assistance du siège de BORDEAUX. Dans certains départements, les SPJ dépourvus d'enquêteurs spécialisés, particulièrement en matière financière, seront livrés à eux-mêmes, entraînant de fait des déserts de l'investigation sur cette matière. Le sort de la DRPJ Versailles, dépourvue de direction zonale, est encore incertain mais probablement funeste.

C'est donc tout le maillage territorial de la DCPJ qui disparaît, enterrant du même coup ses capacités reconnues de mobilisation et de réactivité. Il n'existe plus désormais au sein de la Police Nationale d'échelon de coordination opérationnelle entre le département et la Direction Générale. L'unicité de commandement ne prévalant qu'au sein des départements, toute opération d'envergure dépassant ce cadre se heurtera au contraire à une multiplicité d'interlocuteurs aux priorités et aux moyens inégaux, que magistrats et directeurs d'enquête devront solliciter et convaincre. On ne peut que souhaiter qu'aucune crise grave ne vienne mettre à l'épreuve cette nouvelle organisation à la fois hyper centralisée et déconcentrée au plus bas niveau administratif, qui doit se construire ex nihilo, sans s'appuyer sur les structures pré-existantes.

La DCPJ n'a jamais failli, preuve en est son bilan 2022 : 5483 personnes déférées à la justice, 3948 malfaiteurs de haut vol écroués, 332 millions d'avoires criminels, 67 tonnes de cannabis et 21 tonnes de cocaïne saisis. Un taux de résolution des affaires de 87 %, sans équivalent en Europe.

L'excellence d'un bilan pour une vieille dame toujours vaillante, et moderne, mais dont le certificat de décès est déjà signé. Il porte la date du 1er juillet 2023. La PJ n'existera plus qu'au travers de vieilles affaires emblématiques, de polars haletants et de films noirs tels « 36 », « scène de Crime », « Le petit lieutenant », « Les brigades du Tigre », « Novembre » ou plus récemment « La nuit du 12 ».

A l'heure où la crise des vocations sape la filière investigation, le passage en force de ce projet est une aberration. Cette réforme n'est pas à la hauteur des défis à venir et conduira à une profonde désorganisation des services qui donnaient encore satisfaction, sans apporter de solution à la souffrance de la grande majorité des enquêteurs qui seront demain toujours noyés dans l'interminable contentieux de masse. Si la PJ a été au cœur de la contestation, il est important de rappeler que tous les policiers travaillant dans des services biens éloignés de l'attention médiatique sont aussi les grands oubliés et les grands perdants de cette réforme. Pas une seule solution pratique ne leur a été apportée pour leur simplifier le quotidien.

L'ANPJ porte depuis sept mois la parole des enquêteurs. Aujourd'hui elle relaie leur sidération, leur écoeurément et leur souffrance face à une réforme de gouvernance faite par des technocrates bien loin de la réalité du terrain, de sa police et de ceux qu'elle protège. Les questions des enquêteurs sur l'avenir de leur métier, de leurs dossiers, de leurs moyens restent sans réponse de la part de leur hiérarchie, qui semble aussi désemparée qu'eux face à ce projet insensé et trop vite mis en œuvre.

L'ANPJ continuera à alerter les citoyens sur la dangerosité de cette réforme qui portera gravement atteinte à l'efficacité, au rayonnement de la police judiciaire et à la lutte contre la criminalité organisée, grave et complexe. Parce qu'en réalité, il ne s'agit pas seulement de défendre une institution séculaire mais surtout de maintenir notre capacité à assurer la sécurité de tous nos concitoyens, et de défendre les fondements de notre société.

Quand il sera manifeste que cette réforme imposée, conduite dans l'urgence, aura rompu les digues protégeant notre pays du crime organisé, où seront les responsables ?

Nos concitoyens, nos enfants, l'assumeront. Et ce sera leur tâche de reconstruire ce qui a été détruit, si c'est encore possible.

Que les enquêteurs sachent que l'ANPJ continuera de porter fidèlement leur parole, et que chaque dysfonctionnement, chaque ingérence, chaque manquement dans la mise en place de cette réforme sera relayé.

Parce que depuis toujours, son œuvre est de liberté.

Vive la Police Judiciaire !